



Bail commercial non rectifie

Par **mulder2011**, le **27/04/2011** à **18:15**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un acte de cession de part pour acheter le fond de commerce, dont j'ai eu le Kbis, que je suis propriétaire.rnrnle bail commercial est toujours à l'ancien gérant, rnrnil m'avait dit qu'il allait tout fairernrnensuite voyant que cela ne pouvait se faire, j'ai avec mon expert comptable radié la société.rnrnje suis allé voir moi même le directeur de l'agence qui s'occupe du bail pour rectifier en mon nom soit en autoentrepreneur...rnrnil m'a informé de vive voix que cela s'avère coûteux, et que ce n'était pas grave, rnrnconclusion, je loue sur un bail commercial de l'ancien gérant, avec kbis radié, et une quittance au nom de ma société autoentrepreneur.rnrnmaintenant si je pose ma question, le contrat est de 3 6 et 9 ans, la fin triennale est prévue fin août 2011.rnrnj'entends par des rumeurs que le propriétaire veut le vendre et qu'il ne va pas renouveler le contrat pour motif que je paie mes loyers tardivement.rnrnje suis dans une sale affaire, rnrnpouvez vous me diriger et quoi faire ?rnrnmerci car j'entends des choses comme quoi elle n'a pas le droit puis demander l'indemnité de l'éviction....etc....rnrnmerci de m'avoir lurnrnrnje peux vous le résumer chronologiquementrnrn- j'achète les parts de la SARLrnrn- kbis de la SARL en mon nomrnrn- bail commercial au nom de la SARL mais ancien gérantrnrn- radiation SARLrnrn- kbis radiéernrnrn- bail commercial tjrs au nom de la SARL et ancien gérantrnrn- AUTOENTREPRENEURrnrn- je paie des quittances au nom de la société AUTOENTREPRENEUR.....rnrnrnrnL'agence immobilière a sa part de responsabilité, car elle ne me conseille pas du tout....rnrnj'ai une assurance mutlirisques professionnellesrnrnmerci pour votre aide